

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la première séance d'ajournement de la session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon du 1 mai 2017, tenue le lundi 15 mai 2017 à la salle du conseil à 20 h et à laquelle sont présents les conseillers et conseillères suivants : M. André Gagnon, M. Réal Thibeault, M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Marjolaine Girard, M. Magella Lavoie qui siègent sous la présidence du maire M. Jean-Paul Boucher.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

Est absente : M^{me} Nathalie Simard

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

98-05-17 Il est proposé par M^{me} Marjolaine Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour, à l'item « Affaires nouvelles » :

- A) Rapport des soumissions – lignage chaussée
- B) Mesures d'urgences préventives – crue des eaux

18- RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS RÉSERVOIR EAU POTABLE

Suite à une alarme de la pompe P2 qui ne fonctionne pas, il a été constaté que le variateur est défectueux et que le fusible de protection de la source DC est ouvert. La firme DC Com recommande de remplacer le variateur. Une offre de service a été déposée à cette fin au montant de 4160 \$ plus taxes.

99-05-17 Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Magella Lavoie et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de DC Com pour remplacer le variateur pour un montant total de 4160 \$ plus taxes.

19- SONDE ÉLECTRONIQUE PRISE D'EAU

Dernièrement, il a été constaté que la sonde de niveau, à la prise d'eau, de type contact sec non analogique installée originalement dans les années 2000 est défectueuse. La firme DC Com recommande que cette sonde soit remplacée. Une offre de service a été déposée à cette fin au montant de 3630 \$ plus taxes.

100-05-17 Il est proposé par M. Magella Lavoie, appuyé par M. André Gagnon et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de DC Com pour le remplacement de la sonde de niveau par un type analogique pour le puits de la prise d'eau potable au montant total de 3630 \$ plus taxes.

20- RAPPORT DE SOUMISSIONS PAVAGE PARTIE PISTE CYCLABLE RUE DE LA GARE

Un appel d'offres sur invitation a été lancé en vue de faire procéder au pavage de la piste cyclable bidirectionnelle qui sera aménagée le long de la rue de la Gare. Il s'agit de paver environ 175 mètres par 3 mètres d'une épaisseur de 70 mm en couche unique. Deux (2) entreprises ont déposé une soumission à la municipalité comme suit :

- Lachance Asphalte (1987) inc. 156.70 \$/tonne avant taxes
- Dufresne Asphalte 165.00 \$/tonne avant taxes

Les services d'ingénierie de la MRC ont analysé les soumissions déposées et il est recommandé d'offrir le contrat à Lachance Asphalte (1987) inc.

101-05-17 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Réal Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à l'entreprise Lachance Asphalte (1987) inc. en vue de réaliser les travaux d'asphaltage d'une section de

piste cyclable dans la rue de la Gare, au prix unitaire de 156.70 \$ la tonne. M. Jean-Sébastien Allard aimerait que des vérifications soient faites concernant le bris d'une partie de pavage existant qui aurait été enlevée par le promoteur lors de ses travaux.

21- LITIGE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO – ENTRETIEN D'UNE PARTIE DU RANG 5 : RAPPORT DE SUIVI PROCÉDURE D'ARBITRAGE

Suite au processus de médiation auquel la municipalité a accepté de participer sur ce litige avec la municipalité de Saint-Bruno, une entente sur le partage d'entretien serait intervenue. Ce projet d'entente doit être approuvé par le conseil. Le directeur général résume cette entente.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bruno s'est adressée à la Commission municipale du Québec en vue de procéder à l'arbitrage du litige relatif au partage de l'entretien d'une partie du rang 5 et du rang 6;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a consenti à participer à un processus de médiation;

CONSIDÉRANT QU'UN projet d'entente est soumis au conseil suite à cette médiation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se dit satisfait de l'entente proposée;

102-05-17 À CES CAUSES, il est proposé par M. Magella Lavoie, appuyé par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'entente à intervenir entre notre municipalité et la municipalité de Saint-Bruno portant sur les responsabilités respectives des deux municipalités quant à l'entretien d'une partie des rang 5 et 6, et que M. le maire et le directeur général soient autorisés à signer cette entente qui sera sur une durée de 20 ans.

22- CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER : OPTION DE RENOUVELLEMENT

Ce contrat comporte une option de renouvellement au gré de la municipalité, ce qui permet à la municipalité de signifier s'il y a lieu à l'entrepreneur son intention de mettre fin au contrat après chaque saison.

Le comité des travaux publics, après une rencontre avec l'entrepreneur, recommande au conseil de renouveler le contrat avec Lachance Asphalte (1987) inc. pour la prochaine saison 2017-2018.

103-05-17 Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Magella Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les recommandations du comité des travaux publics et de renouveler le contrat d'entretien des chemins d'hiver avec Lachance Asphalte (1987) inc. pour la prochaine saison 2017-2018.

23- EMBAUCHE DE PERSONNEL CAMPING MUNICIPAL

M. Dany Dallaire dépose le rapport et fait part des recommandations du comité des ressources humaines concernant l'embauche du personnel pour l'opération du camping saison 2017.

104-05-17 Il est proposé par M^{me} Marjolaine Girard, appuyée par M. Réal Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les recommandations du comité des ressources humaines pour l'opération du camping municipal saison 2017 et de procéder à l'embauche des personnes suivantes, selon les modalités mentionnées au rapport :

Responsable des opérations
M. Réal Lapointe

Préposés à l'accueil et à l'opération

M^{me} Josée Brisson
M^{me} Marilou Bergeron
M^{me} Jessy Rozon
M^{me} Anne-Laurie Morel

Sauveteur

M. Nicola Pellegrinuzzi

Gardien de nuit

M. Christian Gaudreault

24- EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS SAISON ESTIVALE 2017

M^{me} Marjolaine Girard présente le rapport du comité de sélection qui a procédé à la rencontre des candidats (cinq (5) candidats) pour les postes d'animateurs pour l'opération du camp de jour été 2017. Le comité recommande l'embauche de trois animateurs. De plus, la recommandation visant l'embauche d'un étudiant à la bibliothèque et d'un aide-jardinier est déposée.

105-05-17

Il est proposé par M^{me} Marjolaine Girard, appuyée par M. Réal Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les recommandations du comité de sélection et de procéder à l'embauche de trois (3) animateurs pour l'opération du camp de jour 2017, d'une préposée à la bibliothèque et d'un aide-jardinier comme suit :

Animateurs de camp de jour

M^{me} Sara-Maude Guay
M. Thomas Guérin
M^{me} Zoé Gaudreault

Préposé à la bibliothèque municipale

M^{me} Gabrielle Harvey

Aide-jardinier

M. Marc-Antoine Fraser

25- AFFAIRES NOUVELLES

A) RAPPORT DES SOUMISSIONS – LIGNAGE CHAUSSÉE

Un appel d'offres regroupé avec plusieurs municipalités de la MRC Lac St-Jean Est a été lancé en vue de faire effectuer le lignage de chaussée sur le territoire des diverses municipalités participantes. Pour notre municipalité, les quantités établies sont comme suit :

- 24 200 mètres de ligne jaune simple continu (centre)
- 13 700 mètres de ligne de rive blanche continu

Trois (3) entreprises ont déposé une soumission globale à la MRC.

Les services d'ingénierie de la MRC ont analysé les soumissions déposées et recommande d'accorder le contrat à Signalisation Inter-Lignes, plus bas soumissionnaire. Le coût total estimé pour la municipalité est de 10 179.89 \$.

106-05-17

Il est proposé par M^{me} Marjolaine Girard, appuyée par M. Réal Thibeault et il résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Signalisation Inter-Lignes pour un montant total de 10 179.89 \$ incluant les taxes. Ce montant variera selon le travail réel exécuté.

B) MESURES D'URGENCES PRÉVENTIVES – CRUE DES EAUX

M. le maire résume la situation d'urgence. Il rappelle les mesures et le travail fait à ce jour. Il y a lieu d'officialiser la mise en œuvre du plan de mesures d'urgences.

107-05-17

Il est proposé par M. Magella Lavoie, appuyé par M. Réal Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la mise en œuvre du plan de mesures d'urgences de la municipalité dans le cadre de la crue des eaux et les alertes d'inondation en vigueur et d'autoriser le maire et le directeur général à mettre en place toutes les mesures nécessaires et à effectuer toute dépense dans le cadre de cette opération.

26- PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont posé des questions sur les sujets suivants :

- Les nominations au conseil notamment le maire suppléant
- Piste cyclable certaines réparations à faire
- Audiences du BAPE (RTA)
- Le litige avec Saint-Bruno concernant le rang 5.

27- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 47, M. Magella Lavoie propose la levée de l'assemblée.

Maire

Directeur général